

[Texte]

2. Advertisers who caption their television commercials should be granted a tax credit for the cost of such captioning. If such costs are already included in the total costs of their advertising, they should be given a credit to encourage them to do more.

3. Advertisers should be encouraged to underwrite the cost of captioning entire programs, as is done in the United States through a system of taxation benefits to the advertiser.

These are just some ideas of how to help them achieve 100% captioning without telling them just the way to do it. It is their responsibility to find the funding, because part of their mandate is to provide these services. They are not providing them. They say it is because they do not have the money. But the money is there; they have to find it. If it means cutting down on other services, I am sorry, but that is what they have to do.

Accessibility to television does not mean only adding captions. It also means ensuring that the deaf people can and do receive the captions. For this, of course, a decoding machine is necessary. The cost of such decoders in Canada is so astronomical, the deaf Canadian must either do without or bring the decoder across the border.

If they choose the latter course, their house insurance is automatically rendered void, because American decoders do not meet Canadian standard requirements. The decoders cost \$427 in Canada compared with as little as \$139 in the United States.

The Canadian Association of the Deaf therefore earnestly requests that this committee and the Department of Communications negotiate legislation in collaboration with Revenue Canada and the Department of Finance to provide 100% subsidies and/or 100% income tax credit for the purchase of CSA-approved decoders by deaf and hearing-impaired consumers.

In closing these remarks, I would like to remind the committee that access to services in the public sector is a right, not a matter of merit, not a matter of public compassion, that it is the responsibility of the community and its government to ensure that these services are fully accessible.

We join with the task force in asking that the right of access to the broadcasting system be entrenched in a new, stronger Broadcasting Act. Thank you.

• 2005

The Chairman: Thank you very much, Mr. Roots. That was a very enlightening presentation, and we thank you for informing us. Your specific legislative recommendations are very clear. I will now call upon my colleagues to ask questions. Mrs. Finestone.

Mrs. Finestone: Thank you. Mr. Roots, I just wanted to add one additional study that was done that supports your point of

[Traduction]

adopter une loi qui les oblige à utiliser une partie de leurs bénéfices pour sous-titrer leurs émissions.

2. Il faudrait accorder aux gens qui font de la publicité commerciale sous-titrée un certain dégrèvement. Si les frais du sous-titrage sont déjà inclus dans le coût total de la publicité, on devrait leur accorder un dégrèvement pour les encourager à en sous-titrer davantage.

3. On devrait encourager les commanditaires à défrayer le sous-titrage codé des émissions en leur accordant des dégrèvements d'impôt, comme cela se fait aux États-Unis.

Voilà donc un ensemble de suggestions que nous leur proposons sans les leur imposer et qui leur permettraient de réaliser l'objectif de 100 p. 100 de sous-titrage. C'est à eux de trouver les fonds nécessaires, car cela fait partie de leurs responsabilités. Ils prétendent ne pas avoir les fonds nécessaires pour remplir cette responsabilité. Or, ces fonds sont disponibles et il faudra bien qu'ils s'en servent, même si, regrettablement, cela signifie la coupure d'autres services.

L'accessibilité à la télévision ne signifie pas simplement le sous-titrage des émissions. Cela veut dire aussi que les malentendants peuvent effectivement en profiter. Pour cela, il faut qu'ils aient accès à un décodeur. Le prix des décodeurs au Canada est si élevé que les malentendants canadiens doivent s'en passer ou les acheter aux États-Unis.

Dans ce cas, les compagnies d'assurances refusent d'assurer ces appareils parce que les décodeurs américains ne répondent pas aux normes canadiennes. Un décodeur se vend 427\$ au Canada contre 139\$ aux États-Unis.

L'Association des sourds du Canada recommande donc que le Comité et le ministère des Communications négocient avec Revenu Canada et le ministère des Finances la possibilité de subventionner entièrement l'achat de décodeurs respectant les normes de l'ACNOR par voie de dégrèvement fiscal pour les sourds et les malentendants.

En terminant, j'aimerais rappeler au Comité que nous n'avons pas besoin de mériter l'accès aux services, qu'il n'est pas question de faire preuve de compassion à notre endroit, mais que c'est notre droit et que c'est la responsabilité de la collectivité et du gouvernement de nous assurer la pleine accessibilité à ces services.

Nous approuvons donc la recommandation du groupe d'étude qui demande qu'une nouvelle loi sur la radiodiffusion, plus ferme, confirme le droit de tous les Canadiens de recevoir des services de radiodiffusion.

Le président: Merci bien, monsieur Roots. Merci de cet exposé si intéressant. Vos recommandations législatives sont fort claires. Je permettrai maintenant à mes collègues de vous poser des questions. Madame Finestone.

Mme Finestone: Merci. Monsieur Roots, je voulais simplement ajouter qu'il y a une autre étude qui a été faite et qui